

**PROJET COLLECTIF  
POUR UNE ÉVOLUTION DU FESTIVAL OFF  
D'AVIGNON 2016 – 2017 – 2018**

*[Validé par le Conseil d'Administration d'AF&C du 1er février 2016 à l'unanimité]*

Depuis 2006, l'activité de l'association loi 1901 Avignon Festival & Compagnies (AF&C) a pris une très grande ampleur.  
Selon l'article 1 des statuts actuels, notre association est « la maison commune du OFF ».

Il est urgent de mettre en œuvre une gestion qui réunira tous les acteurs du OFF autour de la question fondamentale de la création artistique.

Afin de dynamiser cette « Maison commune », nous préconisons une réforme de l'association en 6 points :

**1 – Pour une gouvernance collégiale**

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- Une association au fonctionnement collégial, où chacun assume pleinement son rôle et rend compte de ses activités dans une totale transparence.
- La limitation de la durée du mandat du Président à trois ans renouvelable une fois.
- La création sans délai d'un poste permanent de Délégué général du OFF ou d'Administrateur général du OFF ou de Secrétaire général du OFF.
- La mise en place sans délai de commissions thématiques et d'un comité de réflexion.
- La tenue d'une AG extraordinaire pendant le festival d'Avignon.

**2 – Soutien à la professionnalisation du festival**

L'augmentation permanente du nombre de spectacles fragilise l'ensemble des intervenants professionnels et surtout les artistes. Sans interdire qui que ce soit, nous devons nous doter d'éléments permettant de professionnaliser et de responsabiliser les acteurs du festival.

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- Une distinction plus nette au sein du catalogue entre les compagnies professionnelles et les compagnies à pratique amateur
- La mise en place d'outils de professionnalisation qui valorisera les lieux en tenant compte de la qualité d'accueil des compagnies, des prestations techniques, des mesures d'accompagnement, du travail de communication.
- Une application plus rigoureuse de la Charte du OFF.
- La création d'un temps fort supplémentaire pendant l'année à Avignon du type BIS de Nantes.
- Un dialogue serein renoué entre le IN et le OFF et la création de passerelles entre les deux structures.

### **3 – Éco-festival et affichage**

L'affichage représente un gaspillage économique pour les compagnies comme pour la ville et un désastre écologique inacceptable.

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- Une sensibilisation forte auprès de tous les protagonistes du festival en vue d'une véritable réflexion éco-responsable.
- La substitution de l'affichage actuel par une occupation graphique mettant en valeur toutes les propositions artistiques des compagnies.

### **4 – Village du OFF – Maison commune**

La force du festival OFF, c'est le désir de la venue des artistes et d'un public nombreux.

C'est pourquoi ils doivent être le cœur du Village du OFF.

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- D'associer le public et les professionnels à la réflexion des artistes. Ceux-ci ne doivent pas être de simples détenteurs de cartes mais être également conviés à des moments d'échange au Village du OFF.
- D'associer des personnalités politiques à la réflexion des artistes. Le passage de personnalités politiques au Village du OFF est aujourd'hui stérile parce qu'il reste superficiel. Ces visites doivent susciter un débat qui implique le CA et son expertise. Les médias sont alors en mesure de relayer des questionnements plutôt que de n'être que l'écho d'une simple visite.
- La substitution de la TV du OFF dans sa forme actuelle par une plateforme WEBMEDIA regroupant toutes les images et sons réalisés par tous les canaux de diffusion concernant le festival OFF. Cette plateforme inclura bien évidemment les images et sons produits par AF&C.

## **5 – Développement des Publics**

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- Une incitation à la venue d'un public plus large.
- Une concertation équilibrée avec les acteurs socio-économiques territoriaux.
- La création de passerelles avec d'autres grands festivals de spectacles vivants.

## **6 – Autonomie et indépendance**

La force du OFF vient de son autonomie financière.

*Le Conseil d'Administration préconise :*

- La préservation de cette autonomie. AF&C doit rester une association à but non lucratif qui garantit son indépendance.

## **CONCLUSION**

**Le Conseil d'Administration va impulser un nouveau souffle et va rechercher les bonnes pratiques où la mutualisation des compétences et l'échange d'idées seront la norme.**